



---

## QUESTION

Quelles seraient les mesures de contrôle du trafic maritime environnant mises en place lors des manœuvres de virage du méthanier pour se rendre à la jetée?

## RÉPONSE

Les mesures de contrôle du trafic maritime relève des autorités de contrôle du trafic maritime et des pilotes. Le Comité Termopol pourra aussi faire des recommandations sur le sujet dans son rapport.

Information prise auprès des pilotes, les mesures pour Rabaska seront similaires à celles prises pour les manœuvres effectuées aux installations portuaires d'Ultramar lorsqu'un grand pétrolier quitte pour la mer et doit se retourner dans le fleuve en direction aval. La même situation s'applique aussi aux plus petits pétroliers qui accostent ou quittent Ultramar.

En ce sens, « Trafic Québec » communique l'information aux autres navires circulant dans la région concernée qu'un navire quitte (ou arrive) les installations portuaires et qu'il aura à se tourner (éviter), soit pour accoster ou appareiller.

Par la suite, les pilotes à bord des navires circulant à proximité s'entendent entre eux sur les mesures à prendre avec le navire qui est ou sera en manœuvre, à savoir réduire de vitesse pour laisser le temps nécessaire pour la manœuvre d'évitage ou encore croiser le navire qui n'aura pas encore entrepris sa manœuvre afin que le tout se déroule en toute sécurité.

La largeur du fleuve (de 825 m à 1100 m pour les isobathes 15 m entre les câbles d'Hydro Québec et la Pointe de la Martinière), ainsi que le trafic maritime (en moyenne, un passage de navire toutes les heures et demie) facilitent la gestion de ces manœuvres.

Cette situation est identique, voire même plus simple que ce qui se passe tous les jours dans des centaines de port à travers le monde.

Dans certains endroits, c'est le centre d'information du trafic maritime qui coordonne les manœuvres, mais dans la région de Québec ces situations ont toujours été gérées par les pilotes.